



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MAIRIE DE TRETEAU  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
03220 TRETEAU

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 01.07.2022**  
**Ayant eu lieu à 19h30 à la Mairie**

**Présents :**

M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MAIRE Pierre, Mme DEGIRAL Laurence, Mme LEBRE Amélia, Mme PELLETIER Émeline, M. BONIN Gérard.

**Absents :** M. DEVILLARD Claude, M. GILLES Xavier.

**Excusés :** Mme CHAUVET Anne-Marie, M. MONNET Jérôme.

**Pouvoirs :** Monsieur MONNET donne pouvoir à Monsieur DELIGEARD, Madame CHAUVET donne pouvoir à Madame CHAPPAZ.

**Secrétaire de séance :** Mme Émeline PELLETIER.

**La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h30.**

**Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal**

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Juin 2022. Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

**Attribution marché assainissement**

L'entreprise Impact Conseil a présenté une offre à 54 884 euros HT soit 65 860.80 euros TTC et l'entreprise Larbre Ingénierie une offre à 58 685 euros HT soit 70 422 euros TTC. L'entreprise Impact Conseil étant la mieux placée, il semble pertinent de la placer en première position. Pour rappel, la commune est subventionnée à hauteur de 80% du montant HT du projet et a réalisé une ligne de Trésorerie afin de permettre le paiement des factures sans réduire son autofinancement, dans l'attente de la réception des subventions. L'entreprise Impact Conseil est donc retenue pour la réalisation du schéma directeur de la commune.

**Nomination coordonnateur et agent recenseur INSEE recensement 2023 et attribution d'heures supplémentaires et complémentaires aux agents**

Afin de permettre le recensement de la population l'an prochain, le Conseil Municipal doit statuer sur la nomination des agents en charge du projet, qui seront ensuite nommés par arrêté du Maire, ainsi que sur les modalités de rémunération des agents.

Entendu qu'afin de permettre la continuité du service il convient que les agents puissent travailler en dehors de leurs heures habituelles de travail, il est proposé d'attribuer des heures supplémentaires et complémentaires aux agents afin de leur permettre de remplir leur mission durant cette période.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à nommer les agents recenseurs qui seront les deux agents administratifs de la Mairie et l'autorise à verser des heures complémentaires et supplémentaires en fonction des besoins.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Modification des commissions et délégués**

Suite à la démission de Monsieur Florent PEJOUX, il convient de revoir les commissions ainsi que les participations aux différents organismes auxquels la commune adhère.

Délégués du SIVOM : Monsieur Serge DESBOUIS est nommé titulaire à la place de Monsieur Florent PEJOUX.

Délégué suppléant SICTOM : Monsieur Arnaud DELIGEARD est nommé à la place de Monsieur Gérard BONIN.

Commission urbanisme : Monsieur Pierre MAIRE est désormais membre de la commission urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces modifications et autorise le Maire à réaliser les mises à jour nécessaires et à transmettre ces informations au SIVOM et au SICTOM pour modification.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Mise en place du plan de formation**

Suite au retour du Comité Technique qui a approuvé à l'unanimité du collège des élus et des syndicats le projet de plan de formation, il convient pour le conseil municipal de délibérer pour acter de sa mise en place effective au 1<sup>er</sup> Juillet 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acte la mise en place du plan de formation à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 et autorise le Maire à signer tout document afférent au dossier.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Remerciements divers**

Les communes impactées par les intempéries remercient la mairie pour son aide lors des évènements climatiques de juin.

L'association de chasse remercie la commune pour la subvention 2022.

Les écoles remercient la commune pour la participation au voyage scolaire 2022.

### **Demandes des aînés salle socioculturelle**

Les aînés ont fait une demande écrite afin de pouvoir utiliser tous les premiers mardis de chaque mois la salle socioculturelle à compter du mardi 6 septembre 2022.

Monsieur BONIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par dix votes pour et un contre, décide d'accéder à la demande des aînés et autorise le Maire à signer tout document afférent au dossier.

**Pour : 10 Contre : 1 Abstentions : 0**

### **Mise à disposition agents communaux suite à intempéries**

La commune de THIONNE a demandé de mettre nos agents techniques à disposition quelques heures afin de leur venir en aide suite aux intempéries. Suite à l'intervention des pompiers, il semblerait que cette mise à disposition ne soit pas nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et sur proposition de Monsieur le Maire, décide de prendre une délibération de principe afin d'acter ce type de mise à disposition dans la durée et que cette dernière puisse être mise en place à n'importe quel moment en cas de besoin.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Convention UTT COUTANT**

Suite à la demande de la Mairie, l'UTT a établi une convention afin que la commune puisse mettre en place trois dos d'âne sur la portion concernée par la limitation à cinquante kilomètres heures. Cela ne concerne cependant pas le passage de COUTANT en agglomération, l'UTT n'ayant toujours pas répondu à nos différentes relances.

Dans l'attente du retour du Conseil Départemental, la mise en place de cette convention est suspendue.

### **Subvention VC6**

Suite à la nouvelle passation du marché de la VC6, il convient de réaliser le dossier pour demander l'accord définitif de subvention. Ainsi, le nouveau marché étant actuellement en cours de publication avec la limite des dépôts fixée au 13 Juillet 2022, il convient d'autoriser le Maire à réaliser, signer et envoyer le dossier de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à réaliser et signer le dossier de demande d'accord définitif de demande de subvention, qui doit être déposé auprès du Conseil Départemental avant le 15 Septembre 2022.

**Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0**

### **Questions diverses**

**Lampadaire aire de camping-car** : le lampadaire est désormais en service.

**Accueil des grandes sections à TRETEAU** : L'Inspecteur Académique tranche pour l'accueil des grandes sections à TRETEAU, entendu que l'école de CINDRÉ ne peut accueillir plus de 24 élèves et que cela bloquerait de nouvelles inscriptions si les effectifs restaient en l'état. Cela priverait donc le RPI de potentiels nouveaux élèves. L'Inspecteur a indiqué aux institutrices qu'il n'y aurait aucun investissement pour cette année à TRETEAU et qu'elles prendront donc les classes en l'état (sauf éventuels déménagements de salles). Il a également indiqué qu'elles devaient s'entendre entre elles pour se prêter les jeux et l'ensemble des éléments nécessaires à l'accueil des grandes sections.

**Déménagement des classes** : suite au conseil d'école du 17 juin 2022, des parents d'élèves s'étaient portés volontaires pour venir aider lors du déménagement des classes. Le déménagement aura lieu samedi 9 Juillet 2022. La Directrice de l'école s'occupe de contacter les parents.

**Intervention de Monsieur Serge DESBOUIS** : Monsieur DESBOUIS fait état du retour de l'APAVE concernant le contrôle de l'aire de jeux et du city stade. Il y a quelques travaux d'entretien à prévoir et du sable à remettre sous certains jeux.

**Intervention de Monsieur Olivier VIGNE** : Monsieur VIGNE remercie les personnes qui sont venues aider pour le concours de pêche qui aura réuni quatorze pêcheurs malgré le mauvais temps.

**Intervention de Madame Aurélie CHAPPAZ** : Madame CHAPPAZ fait part de la remise des calculatrices aux CM2 pour leur passage en 6<sup>ème</sup> lors de l'ouverture du marché le vendredi 8 juillet 2022 à 18h30.

**Intervention de Monsieur Gérard BONIN** : Monsieur BONIN demande s'il est possible de disposer le 20 septembre 2022 de la salle à titre gracieux pour les aînés. Monsieur le Maire demande à Monsieur BONIN qu'il adresse un courrier à la Mairie.

Concernant la sécurisation de la salle polyvalente, Monsieur BONIN a demandé deux devis à des entreprises pour réaliser la pose du grillage et du portail.

### **La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le 05 Août 2022.**

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de conseil municipal est levée à 21h45.



